



Domicile forcément séparé en cas divorce ?

Par **VRZD24**, le **16/07/2014** à **17:41**

Bonjour, lors d'un divorce à l'amiable, un divorce implique-t'il forcément résidence séparée? Il ne s'agit pas d'une attente vente maison, mais pouvoir diviser les frais par deux. On partage tout depuis des années. Difficile de trouver un logement pas cher et vu la conjoncture un logement pour chacun sans se mettre chacun en situation péril financier. En fait nous sommes en réalité en colocation effective même si encore mariés. Cela fait depuis des années que l'on vit comme cela mais lorsqu'il y a divorce ? Merci

Par **aguesseau**, le **16/07/2014** à **18:07**

bjr,
à ma connaissance rien n'interdit à un couple divorcé de continuer à vivre en colocation.
cdt

Par **VRZD24**, le **16/07/2014** à **18:22**

Merci mais notre avocate a dis que le juge n'accepterai pas. Il est convenu entre nous que si on retrouve quelqu'un, moi je pars. J'étais prêt à m'y engager par écrit ! Je sais qu'elle va souffrir financièrement je lui ai même conseillé de rester dans ce logement (390€ pour 100 m2 !) et très peu d'impôts locaux. je l'aide même avant la décision de divorce en lui donnant de l'argent depuis nov 2013 Merci